

Cofinancement de projets internes

But

Le cofinancement de projets internes a pour objectif de permettre à des PME de mener à bien des projets de recherche et développement, en affectant à ces projets du personnel qualifié, qu'une baisse de commande ne permet pas d'occuper à la production.

Une telle aide permet à l'entreprise soutenue de conserver des emplois à haute valeur ajoutée durant une période conjoncturelle défavorable, qu'elle peut affecter à des projets visant à améliorer sa productivité. Il s'agit d'une aide complémentaire aux mesures de chômage technique, qui offre l'avantage de permettre à l'entreprise soutenue d'occuper le personnel concerné dans l'entreprise.

Montant

Le montant du cofinancement est déterminé par les organes décisionnels de **CCF SA**. Il se monte en principe au maximum à 25% de la masse salariale du dernier exercice, jusqu'au montant plafond de Fr. 100'000.-.

Ce soutien est néanmoins discrétionnaire, CCF SA se réservant le droit d'en réduire ou d'augmenter le montant, notamment en tenant compte de la pertinence du projet proposé, de l'impact réel des activités de la société sur l'économie cantonale et des aides déjà accordées par le passé. De même l'enveloppe disponible budgétaire est également considérée.

Sauf cas particulier, le paiement du montant octroyé sera effectué avant le début du projet. La remise des preuves de réalisation du projet et des factures y relatives doit s'effectuer dans les 18 mois après la signature de la convention de cofinancement, faute de quoi la décision devient caduque, et la contribution doit être remboursée.

Conditions spécifiques

Les projets susceptibles de bénéficier d'un tel cofinancement doivent résulter en une amélioration de la productivité de l'entreprise ou être générateurs de valeur ajoutée. Ils peuvent porter sur des domaines tels que :

- > développement d'un nouveau produit, prototype ou marché,
- > industrialisation d'un produit,
- > optimisation du processus de production,
- > mesures de restructuration.

Sont exclues les tâches relatives à la tenue de la comptabilité, la certification et la formation du personnel. Des projets portant sur d'autres domaines peuvent par contre être soumis.

Dans le calcul du montant du cofinancement, le salaire net du personnel affecté au projet faisant l'objet de la demande est pris en compte en priorité, à un tarif horaire interne. Les investissements annexes nécessaires en lien avec le projet interne peuvent être considérés, dans certains cas. Les charges sociales (parts employeur et employé) ne sont pas considérées.

Les entreprises dont les collectivités publiques ont financé plus de 50% du capital-actions, directement ou indirectement ne peuvent pas bénéficier de ce financement.

Timing

Cette aide est destinée à soutenir, durant des phases difficiles, des entreprises valaisannes industrielles, principalement exportatrices établies ayant démontré concrètement leur impact en termes d'emplois sur l'économie valaisanne, les start-up en étant exclues.

Fonds de soutien

Nature et but des investissements

Le but de ce fonds est de soutenir les entreprises valaisannes à surmonter une situation de crise (conjoncture, perte d'un client important, événement exceptionnel, etc.), en contribuant au besoin de liquidités par un prêt susceptible d'être postposé.

Ne sont financés que des entreprises dont les perspectives de redressement et de croissance sont réelles et pour lesquels une intervention permet la sauvegarde d'emplois qualifiés.

Le fonds de soutien est destiné à des prêts pouvant aller jusqu'à, en principe, Fr. 500'000.- par entreprise.

Exigences structurelles relatives aux entreprises bénéficiaires

Le fonds n'investit que dans les entreprises qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :

- > constituées sous forme de personnes morales,
- > ayant procédé préalablement à l'intervention de **CCF SA** aux éventuelles opérations d'assainissement nécessaires,
- > dont l'organisation en place paraît en mesure de supporter la croissance de l'entreprise durant toute la période d'intervention (éventuels problèmes de succession réglés préalablement).

Critères spécifiques

Les critères fondamentaux suivants sont déterminants pour la sélection des projets :

- > validation d'un business plan,
- > validation du management,
- > remise des informations selon la check-list des prestations financières,
- > acceptation des conditions de sortie fixées d'un commun accord.

Les entreprises dont les collectivités publiques ont financé plus de 50% du capital-actions, directement ou indirectement, ne peuvent pas bénéficier de ce financement.

Garanties

Des garanties peuvent être demandées par CCF SA, selon les cas, et selon la situation de l'entreprise.

Timing, remboursement et frais

Cette aide est destinée à soutenir, durant des phases difficiles, des entreprises ayant démontré concrètement leur impact en terme d'emplois sur l'économie valaisanne, les start-up en étant exclues.

Cette contribution est temporaire et doit faire l'objet d'un remboursement par la société dans un délai, en principe, de 3 à 8 ans. La durée du prêt est définie par CCF SA, et selon sa propre appréciation.

Aucun frais de dossier n'est perçu, mais un rendement sous forme d'intérêts est perçu en contrepartie des risques assumés.

Check-list des prestations financières

Documentation à fournir, sur la base d'une discussion avec l'économiste en charge du dossier, pour les prestations suivantes :

Toutes les prestations	Cofinancements de projets internes	Informations personnelles (sur demande)
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Business plan résumé / explicatif des activités / Catalogue des produits et tarifs / Références commerciales <input type="checkbox"/> Rapports de révision, bilans et comptes d'exploitation (3 ans) <input type="checkbox"/> Budget prévisionnel de l'année en cours et de la suivante <input type="checkbox"/> Organigramme de la société, CV des dirigeants et actionariat <input type="checkbox"/> Attestation de l'Office des poursuites (pour la société) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Devis détaillé du projet <input type="checkbox"/> Etapes de la réalisation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Conventions d'actionnaires existantes <input type="checkbox"/> Déclaration d'impôt personnelle des actionnaires (revenu +fortune) <input type="checkbox"/> Etat de la fortune <input type="checkbox"/> Attestation de l'Office des poursuites (personnelle) <input type="checkbox"/> Extrait de casier judiciaire

Des informations complémentaires additionnelles peuvent être demandées par CCF SA, selon les cas.